ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Conseil d'administration de Sidaction

Définit les politiques de :
- collecte de fonds et communication ;
- financement des programmes associatifs et des programmes de recherche ;
- contrôle de l'utilisation des fonds.

Cabinet d'audit indépendant

- Contrôle sur site de l'utilisation des fonds dans les structures scientifiques et associatives financées.

Service des programmes scientifiques

- Contrôle sur table de l'utilisation des fonds alloués aux équipes de recherche.
- Définition et lancement de l'appel d'offres permanent.
- Réception des demandes de subventions ou de bourses de recherche.
- Analyse des demandes et préparation des dossiers d'instruction pour le comité.

Service des programmes associatifs

- Contrôle sur table de l'utilisation des fonds alloués aux associations.
- Définition et lancement de l'appel d'offres permanent.
- Réception des demandes de subventions.
- Analyse des demandes et préparation des dossiers d'instruction pour le comité.

Service des programmes internationaux

- Contrôle sur place de l'utilisation des fonds alloués aux associations.
- Identification sur le terrain des associations pouvant être soutenues.
- Analyse des demandes et préparation des dossiers d'instruction pour le comité.

Instruction des demandes de financement / Proposition de financement ou refus de financement

Conseil d'administration

Décision finale d'accord ou refus de financement